

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

✚ Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 13 septembre 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a changé par résolution la date de la séance du 8 novembre 2021 pour le 15 novembre 2021.

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison du scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec prévu le 7 novembre 2021.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 16 ième jour du mois de septembre de l'an deux-mille-vingt et un.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 16 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 ième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière